Les Echos

Par Leïla de Comarmond, Guillaume de Calignon
Publié le 17 oct. 2019

Interview

« Un accord d'intéressement aide à fidéliser les salariés »

Les ministres du Travail et de l'Economie réunissent ce jeudi une vingtaine de branches ayant une forte proportion de PME. Objectif : les mobiliser sur le développement de l'épargne salariale. François Perret, l'un des deux « ambassadeurs » nommés par le gouvernement sur le sujet avec Thibault Lanxade, fait le point sur le sujet.

François Perret, directeur général de Pacte PME, est un des deux ambassadeurs nommés par le gouvernement sur l'épargne salariale.

En quoi la loi Pacte peut-elle favoriser l'épargne salariale ?

Les petites et moyennes entreprises sont trop peu nombreuses à avoir un dispositif d'épargne salariale. La loi Pacte contient deux mesures importantes pour les convaincre de s'engager dans cette voie. La première concerne le forfait social. Ce prélèvement de 20 % sur les sommes distribuées était un frein majeur. Il a été levé. Participation, intéressement, abondement au plan d'épargne d'entreprise… Entre 50 et 250 salariés, le forfait est supprimé sur l'intéressement. Quel que soit le type d'épargne salariale, donc y compris en cas de participation et surtout en cas d'abondement de l'employeur au plan d'épargne entreprise, il est purement et simplement supprimé pour les entreprises de 50 salariés au plus.

Et la deuxième mesure ?

C'est la rédaction d'accords simplifiés qui ont été mis en ligne par le ministère du Travail sur son site. Il faut comprendre que les entreprises de moins de 50 salariés ne sont outillées ni en RH ni juridiquement pour rédiger elles-mêmes ces accords qui sont de fait complexes.

Pourtant on n'a pas le sentiment que la greffe ait pris pour le moment…

C'est un peu tôt pour conclure cela. Ce qui est sûr, c'est que cela ne suffit pas. Même si le sujet fiscal est réglé, il reste méconnu. Des salariés le voient parfois encore comme un substitut au salaire alors qu'il s'agit d'un complément, et, du côté des chefs d'entreprise, rédiger et négocier un accord s'apparente à un parcours du combattant. Rédiger un projet d'accord, le négocier puis le transmettre à l'administration, le suivre dans le temps… Quand on dirige une PME, on a d'autres priorités.

Il faut donc convaincre les uns et les autres. Avec Thibault Lanxade, nous avons fait un tour de France des régions pour aller expliquer l'intérêt du volet épargne salariale inscrit dans la loi Pacte. Il faut également travailler avec les organisations professionnelles pour le faire connaître aux entreprises. C'est tout l'enjeu de la mobilisation des branches que lance le gouvernement ce jeudi.

A part l'absence de cotisations sociales, qu'est-ce qui peut motiver une entreprise à se lancer ?

A l'heure où les compétences sont difficiles à trouver voire à garder, un accord d'intéressement aide à fidéliser les salariés. Par rapport à la participation qui est purement financière, l'intéressement a l'avantage de pouvoir être calculé sur d'autres indicateurs économiques, mais aussi sociaux et pourquoi pas de développement durable. C'est aussi la reconnaissance d'un travail collectif, ce qui en termes de management est essentiel. Mais il faut faciliter le travail des chefs d'entreprise.

Quelles branches se sont déjà emparées du sujet ?

Celle de l'animation et celle de l'import-export sont parmi les plus avancées. Elles vont d'ailleurs témoigner ce jeudi. Quatre autres fédérations ont décidé d'ouvrir une réflexion avec leurs adhérents : celle des transports routiers, celle des transports de voyageurs, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) et la Fédération des services à la personne.

Jugez-vous réaliste l'objectif que s'est fixé le gouvernement de passer de 1,3 million de salariés de PME couverts à 3 millions et de 16 % des entreprises de moins de 50 salariés à 30 % en 2020 ?

Pour y arriver, il va falloir mettre les bouchées doubles. Nous aurons besoin de tout le monde pour y arriver : les branches bien sûr, mais aussi tous les acteurs de l'accompagnement des TPE et PME (organisations patronales, experts-comptables, acteurs financiers, etc.).

Quelles autres mesures préconisez-vous pour que la dynamique s'enclenche ?

Nous misons beaucoup sur la réduction de la durée du premier accord d'intéressement. Quand nous avons fait notre tour de France, les chefs d'entreprise que nous avons rencontrés nous ont dit que trois ans de durée pour un accord c'est trop long au regard de la visibilité qu'ont les PME nouvellement créées sur leur activité. Comme nous le préconisions dans le rapport que nous avons remis en juin au gouvernement, cette durée va être ramenée à un an pour le premier accord dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale dont la discussion va démarrer au Parlement. Le fait que le gouvernement conditionne la défiscalisation et la désocialisation de la prime exceptionnelle dite « prime Macron » cette année à la négociation d'un accord d'intéressement d'ici à l'été prochain devrait dans ce contexte séduire les patrons de PME.